

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009 A 20 H 00

Réunion présidée par : LOAEC Jean, Maire.

Conseillers présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURVES-RENIER Muriel, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, TAILLARD Anne, NUNES Violaine, RIVIERE Christian.
Mme TAILLARD est arrivée en séance à 20 h 15.

Excusé : NICOLAZO Jean-Loïc.

Procuration : de GOURET Colette à RIVIERE Christian.

Secrétaire de séance : NUNES Violaine.

M. le Maire sollicite l'ajout de la question suivante à l'ordre du jour :

- Tarifs des camps de l'ALSH.

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Approbation du compte administratif 2008

M. LE DANTEC, trésorier de la commune, présente le compte administratif de l'exercice 2008, qui fait apparaître un excédent de clôture de 266 206.71 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 82 143.55 € en section d'investissement.

Sur proposition du Maire, M. RIVIERE est élu président de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008, qui fait apparaître un excédent de clôture de 266 206.71 € en section de fonctionnement et un solde d'exécution positif de 82 143.55 € à la section d'investissement.

- Compte de gestion du trésorier pour l'année 2008

M. LE DANTEC, trésorier de la commune, procède à la présentation du compte de gestion pour l'année 2008, qui est identique dans les sommes et dans les masses au compte administratif.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour 2008.

- Affectation du résultat de fonctionnement 2008

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 est de 266 206.71 €.

La section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 82 143.55 € ; les restes à réaliser s'élèvent à 600 126.24 € en dépenses et à 376 544.50 € en recettes.

M. le Maire propose d'affecter la somme de 240 000.00 € en réserves au compte 1068 (section d'investissement) et le solde, soit 26 206.00 €, en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2008, qui s'élève à 266 206.71 €, comme suit :
 - Réserves au compte 1068 : 240 000.00 €.
 - Excédent de fonctionnement reporté : 26 206.00 €.

- Programme d'investissements pour 2009

M. RIVIERE présente le programme d'investissements pour 2009, qui se présente comme suit :

➤ Remboursement des emprunts	130 000
	335 000

➤ Travaux de voirie Programme 2009 – signalisation, effacement de réseaux et travaux routiers Divers (ATESAT et insertions) Giratoire sur la RD 45 route de Clohars-Fouesnant	70 000 15 000 250 000 60 000
➤ Opérations pour compte de tiers Giratoires d'accès à la ZAC, bandes cyclables, voie de Toul an Aël	65 000
➤ Travaux sur les bâtiments communaux Aménagement cuisine restaurant scolaire Chauffage mairie Divers travaux de bâtiments	30 000 12 000 23 000 7 000
➤ Plantations	10 000
➤ Acquisitions de terrains (cimetière)	10 000
➤ Informatique et matériel de bureau	6 000
➤ Logiciels informatiques	15 000
➤ Mobilier Groupe Scolaire, MEL, bureau SG	50 000 25 000
➤ Acquisition de matériel divers Tondeuse auto portée Matériel service technique et divers	25 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le programme des investissements pour 2009.

- Vote des taux d'imposition pour 2009

Il est proposé de maintenir les taux des trois taxes directes locales, qui se présentent comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 13.58
- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 14.08
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 32.96.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour 2009 tel que précisé ci-dessus.

- Projet de budget primitif 2009

M. LE DANTEC procède à la présentation du projet de budget primitif pour 2009, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 583 590 € et en section d'investissement, à 1 341 425 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le projet de budget primitif pour 2009.

- Enquête publique : biscuiterie TANGUY

M. RIVIERE informe les conseillers qu'une enquête publique aura lieu du 14 avril au 14 mai 2009 dans la commune de Fouesnant, sur la demande présentée par la biscuiterie TANGUY en vue d'obtenir la régularisation d'une augmentation de production.

Le territoire de la commune de Pleuven étant atteint par le périmètre d'affichage prévu par la réglementation sur les installations classées, l'avis de la commune est sollicité par la Préfecture.

Le Maire invite la population concernée par ce dossier à participer à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande présentée par la biscuiterie TANGUY.

- Information : réalisation d'un emprunt

M. le Maire informe les conseillers qu'en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 26 mai 2008, un emprunt de 115 000 € a été contracté auprès de la CRCAMF.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Durée : 20 ans

Périodicité trimestrielle

Taux fixe 4.70 %

Frais de dossier et de commission : néant

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

- Convention abris-voyageurs avec le Conseil Général

M. le Maire rend compte d'une demande de renouvellement de la convention abris-voyageurs avec le Conseil Général, pour une durée de 10 ans.

Le nombre d'abris-voyageurs concernés sur la commune est de 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion à intervenir entre le département et la commune, jointe à la présente délibération.

- Fixation des tarifs des camps organisés par l'ALSH

Mme NUNES présente les propositions de tarifs pour les camps prévus cet été par l'Accueil de Loisirs, ainsi que pour le camp aux Glénan organisé par la Maison des Jeunes.

➤ Camp MDJ aux Glénan 5 jours du 6 au 10 avril 2009

Participations jeunes : 60 €

➤ Camp Surf à la Torche 5 jours 9-12 ans

Pleuvennois : 110 €

Extérieurs : 125 €

➤ Camp Océ'âne à Lanvéoc 3 jours 6-8 ans

Pleuvennois : 75 €

Extérieurs : 90 €

➤ Camp Multi-activités à Crozon 4 jours 6-8 ans

Pleuvennois : 95 €

Extérieurs : 110 €

➤ Camp Multi-activités à Guerlédan 5 jours 9-12 ans

Pleuvennois : 110 €

Extérieurs : 125 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ FIXE les tarifs des camps organisés par l'ALSH de Pleuven comme présenté ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du Conseil Municipal

Elle aura lieu le 27 avril 2009.

- ZAC de Penhoat Salaün

Une réunion d'information relative à la zone « habitat » de la ZAC se tiendra à la salle LANNURIEN le vendredi 24 avril 2009 à 20 h 30.

A cette occasion, la visite de divers types de lotissements effectuée dans le Morbihan donnera lieu à une présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 30.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 27 mars 2009.

Le Maire,

Jean LOAEC.

